



Mairie de Châteaudouble
1, place de la Fontaine
26120 CHÂTEAUDOUBLE

Réhabilitation de la salle des fêtes **26120 CHÂTEAUDOUBLE**



C.C.T.P.

(Cahier des Clauses Techniques Particulières)
Lot N°06 CARRELAGES - FAIENCES

ARCHITECTE

F. RAMADIER - Architecte DPLG

12 place Jean Jaurès 26250 LIVRON SUR DROME
Tel : 04.75.61.47.22 Fax : 04.75.85.54.47
Email : architecte@fabienramadier.com

ECONOMISTE

DICOBAT - Economiste

ZA La Maladière, Pôle 2000 Nord 07130 ST PERAY
Tel : 04.75.74.70.70 Fax : 04.75.74.70.71
Email : economiste@dicobat.fr

B.E.T STRUCTURE

BET MATHIEU

3, Impasse des Fontaines ZI- Les Fontaines 26120 CHABEUIL
Tel : 04.75.43.30.31 Fax : 04.75.42.07.39
Email : contact@bureaumathieu.fr

B.E.T FLUIDES

SAS ADUNO

33, Chemin du Pêcher 26200 MONTELMAR
Tel : 04 75 04 60 81
Email : contact@aduno.fr

B.E.T GEOTECHNIQUE

SIC INFRA

735 Allée du Vivarais 26300 BOURG DE PEAGE
Tel : 04 75 47 19 32 Fax : 04.75.02.82.46
Email : sicinfra@gmail.com

BET ACOUSTIQUE

ORFEA Acoustique - S. Faucheux

28 rue Paul Henri Spaak 26000 VALENCE
Tel : 04 75 25 50 18
Email : simon.faucheux@orfea-acoustique.com

BUREAU DE CONTROLE

QUALICONSULT - CT

85 allée du Merle 26500 BOURG LES VALENCE
Tel : 04.75.82.12.11 Fax : 04.75.43.74.44
Email : valence.qcs@qualiconsult.fr

COORDONNATEUR SPS

Sarl ATTEST

Quartier St Ferreol 26400 CREST
Tel : 09 60 08 84 29 Fax : 04 75 25 67 27
Email : contact@attest-expertise.fr



Sommaire

1 GENERALITES SUR LE CHAPES	3
2 TRAVAUX DANS EXISTANT	5
3 SOLS CARRELES	5
4 PLINTHES	6
5 REVETEMENTS MURAUX	6
6 DIVERS	7



1 GENERALITES SUR LE CHAPES

1.1 SUJETIONS GENERALES

1.1.1 Objet

- Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux nécessaires à la Réhabilitation de la salle des fêtes à CHÂTEAUDOUBLE (26120) pour la Mairie de Châteaudouble.

1.1.2 Documents techniques

- Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché ainsi qu'aux normes NF, NF-DTU et NF EN systématiquement applicables au présent marché. Ces documents et normes ne sont donc pas rappelés dans le descriptif.
- Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'Entrepreneur :
. sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité,
. sur un détail technique particulier, pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans des documents réputés connus de l'entreprise,
. sur une norme NF, NF-DTU ou NF EN dont l'application n'est pas imposée dans le présent marché.

1.1.3 Réception des supports

Avant le commencement de ses travaux l'entreprise devra s'assurer de la conformité des supports suivant DTU et que ceux ci ne présentent pas de défauts (flasches, contre pente, irrégularité de surfaces Etc. .. et adresser en temps opportun les réserves éventuelles à l'entreprise de maçonnerie et au Maître d'Oeuvre pour retouches éventuelles.

1.1.4 Sujétion de mise en oeuvre

- Nettoyage, piquage, rebouchage et garnissage des supports pour pose collée ou sur mortier de pose suivant positionnement.
- Toutes sujétions de raccordement à l'adjacent, percements, coupes etc.
- Désolidarisation de tous les revêtements contre toutes les parois, au moyen de feutre assurant la libre dilatation, feutre à raser avant la pose des plinthes.
- Traitement des joints de fractionnement suivant DTU par profilés spéciaux.
- Dilatation à assurer à tous les passages entre locaux, matériaux appropriés.
- Nettoyage et élimination de toutes les traces de ciment après pose.
- Réalisation de socle béton de 0,10 m ht au droit des passages de canalisations (socle obligatoire pour plus de 3 canalisations groupées).

1.1.5 Raccords

Font partie de la prestation tous les raccords à réaliser après passage des différents corps d'état.

1.1.6 Mesures de sécurité

- Toutes les mesures de sécurité devront être prises pendant les travaux pour assurer la sécurité du public et du personnel.
- Pour tous travaux à risque non spécifiés dans le PGC, l'entrepreneur est tenu d'informer le coordonnateur CSPS et le Maître d'Œuvre par écrit, avant son intervention, afin de faire approuver les dispositifs de sécurité et la méthodologie de travail devant être mis en place. En cas de non-respect de cette démarche et incident lié à ces travaux, l'entrepreneur sera seul responsable.

1.1.7 Protection des ouvrages

L'entreprise aura à sa charge :

- De protéger les ouvrages de son lot pendant toute la durée des travaux.
- Sitôt après la pose, nettoyage et mise en place d'un film protecteur polyane ou équivalent.

1.1.8 Nettoyage

Le nettoyage avant réception est à la charge du peintre, auquel l'attributaire du présent lot devra donner toutes instructions utiles.



1.2 DEFINITION DES MATERIAUX, PROCEDES

1.2.1 Prescriptions relatives aux choix des produits

- Voir document "CCTP COMMUN".

1.2.2 Matériaux

- Les liants, mastics, les colles, les sables, la confection du mortier, ainsi que celui du coulis pour les joints seront conformes aux prescriptions et au D.T.U.
- Les couleurs disponibles, les façons de joints, les calepinages, etc., et autres sujétions de décoration seront comprises dans l'offre.
- Les revêtements de sols seront de premier choix.

1.2.3 Qualité de mise en oeuvre

- L'ensemble des ouvrages du présent lot sera conforme aux prescriptions techniques des fabricants, des normes et règlements en vigueur ainsi qu'aux différents cahiers des charges intéressant les travaux ci-après.
- La qualité des chapes et mortiers de pose, leur résistance mécanique (résistance à la rupture, contraintes admises par le BAEL 91, la flexion correspondra aux DTU et aux règles BAEL 91.
- Toutes les conditions énumérées dans les DTU précités seront requises afin de garantir une qualité de mise en œuvre parfaite.
- L'entrepreneur coordonnera à cet effet et préalablement avec les autres corps d'état les différentes liaisons et examinera avec soin les différents supports (sols et murs).
- Le trait de niveau incombera au lot "Gros œuvre", le report de ce trait après exécution des présents travaux, au présent lot.
- Le nettoyage grossier préalable des supports incombera aux autres corps d'état, le nettoyage avant intervention incombera au présent lot. La planimétrie correspondra à celle définie aux DTU
- La largeur des joints correspondra aux indications des fabricants et fournisseurs des carrelages et faïences.
- Les cloisons sèches et doublages de façades seront protégés à leurs bases par des feuilles de polyane sur la hauteur de la chape.
- Les remontées d'humidité éventuelles seront donc incriminées au présent lot.
- Il en est de même en ce qui concerne les huisseries des différents lots.
- Les ragréages seront appropriés (2,5Kg /m² minimum)
- Des pentes seront exécutées vers les siphons et caniveaux.
- Les colles correspondront aux prescriptions des fabricants.

1.3 CONNAISSANCES DES LIEUX

1.3.1 Connaissance des lieux

- L'entrepreneur est réputé avoir, avant remise de son offre, pris connaissance (complète et entière), des lieux, et avoir, si il le jugeait utile, sollicité le Maître d'Œuvre, pour tous renseignements complémentaires utiles. Il est donc réputé avoir pu apprécier l'ensemble des contraintes liées au site, et en avoir tenu compte lors de la remise de son offre.
- Aucune plus-value ne sera accordée après la remise des offres.

1.4 DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE et DOE

1.4.1 Dossier DIUO et DOE

Voir document "PRESCRIPTIONS TOUS CORPS D'ETAT".

1.5 GESTION DES DECHETS

1.5.1 Dossier Gestion des déchets

Voir document "PRESCRIPTIONS TOUS CORPS D'ETAT".



2 TRAVAUX DANS EXISTANT

2.1 PREPARATION SUPPORTS

2.1.1 Préparation des supports existants

- Travaux préparatoires :
 - . sondage, scellement des carreaux décollés,
 - . bouchement des parties manquantes,
 - . raclage, ponçage afin d'éliminer les colles et divers résidus,
 - . aspiration des poussières,
- Ragréage des supports par :
 - . application d'un primaire d'accrochage,
 - . couche d'enduit de 3 à 20mm d'épaisseur minimum et plus suivant irrégularités du support, finition par lissage y compris bouchement des trous et imperfections,
- Produit à base de liant hydraulique avec les caractéristiques de résistance au poinçonnement des locaux P3 minimum,
- Toutes sujétions suivant Avis Technique et cahier des charges du fabricant,

▣ **Localisation :**

•••

RDC Arrière Cuisine
Circulation
Dégt WC Extérieur
SAS 1
Sanitaires
WC 2
WC PMR

3 SOLS CARRELES

3.1 POSE COLLEE

- Toutes sujétions de mise en œuvre et de préparation du support- Nettoyage soigné du support par raclage et balayage pour éliminer poussières et autres gravats, etc.,
- Les surfaces lisses seront griffées,
- Pose collée à double encollage avec mortier colle adapté à la nature du support,
- Rejointoiement au mortier de jointoiement artificiel,
- Cordon mastic autour des canalisations,
- Toutes sujétions de découpe, etc.,
- Traitement des joints de fractionnement suivant DTU par profilés spéciaux,
- Pose suivant plan de calepinage de l'Architecte,

3.1.1 Grès cérame 300 x 300 x 8mm ép pose collée

- Grès cérame 300 x 300 x 8 mm ép
- Classement U3 P3 E3 C2.
- 1er Choix.
- L'entreprise devra présenter une palette de 10 coloris au minimum pour le choix de la teinte par l'Architecte.

▣ **Localisation :**

•••

RDC Arrière Cuisine
Circulation
Dégt WC Extérieur
SAS 1
Sanitaires
WC 2
WC PMR



4 PLINTHES

- Fourniture et pose de plinthes à bord arrondi assorties au revêtement de sol,
- Coupes d'onglets dans les angles saillants,
- Pose collée à la colle agréée CSTB, sur supports plâtre, béton, etc.,
- Rejointoiement au coulis de ciment artificiel,
- Sujétions de coupe et de raccordement à l'adjacent,
- Plinthes à bord arrondi assorties au revêtement de sol.

4.1 Plinthes droites en grès cérame 300x80 mm ht assorties au carrelage

- Même référence que pour le sol.
- Application d'un joint silicone 1ère catégorie.

▣ **Localisation :**

•• :

RDC Arrière Cuisine
Circulation
Dégt WC Extérieur
SAS 1
Sanitaires
WC 2
WC PMR

5 REVETEMENTS MURAUX

5.1 REVETEMENTS MURAUX COLLES

- Pose collée à la colle agréée C.S.T.B. sur supports, ciment, plâtre ou carreaux de terre cuite.
- Pour les locaux humides, le mortier colle sera du type C2S. Les colles mises en oeuvre sur les carreaux de terre cuite doivent justifier d'un avis technique compte tenue du degré d'exposition à l'eau des parois.
- Préparation appropriée du support par le carreleur.
- Rejointoiement au mortier plastifié et hydrofugé Réf. Cermijoint des Ets DESVRES ou équivalent pour milieu humide.
- Découpes pour canalisations, prises de courant, etc.
- Profil en aluminium arrondi à tous les angles saillants et à toutes les solutions de continuité.
- Joint silicone entre les faïences et les appareils sanitaires.
- Les supports et les produits utilisés devront être conformes au document édité par le cahier du CSTB 3265 de mai 2000 : revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques collés au moyen de mortier colle ou d'adhésifs.

FAIENCE

5.1.1 Fourniture et pose de faïence à bords droits couleur unie mate de 200x400 ou 200x300mm..

- Faïence à pâte blanche.
- Joints 2mm coloris à définir.
- Bon choix.
- L'entreprise devra présenter une palette de 20 coloris minimum dans la même marque pour le choix de la



...Suite de "5.1 1 Fourniture et pose de faïence à bords droits couleur..."
 teinte par l'Architecte.

- ▣ **Localisation :**
 - . :
 - Contre le nouveau cloison
- RDC Arrière Cuisine
- En périphérie sur 2.00m ht
 - Dégt WC Extérieur
 - En périphérie sur 2.00m ht
 - Sanitaires
 - En périphérie sur 2.00m ht
 - WC
 - En périphérie sur 2.00m ht
 - WC 2
 - En périphérie sur 2.00m ht
 - WC PMR
 - En périphérie sur 2.00m ht

5.1 2 Fourniture et pose de faïence couleur unie 200x400mm en quantités non définies.
 - Cette quantité sera réajustée en fonction de la surface réellement posée sur attachements contradictoires et commande écrite du Maître d'oeuvre. Mode de métré : surface mini : 1.00m² aucune autre plus value en sera compté ni pour découpe ni pour polychromie.

- ▣ **Localisation :**
 - . :
- En plus des surfaces localisées ci-dessus prévoir une quantité non définie de 10m²**
Cette quantité sera réajustée suivant le nombre réellement exécuté.
- RDC Ensemble QND

6 DIVERS

6.1 SOCLES

- Coffrage des joues verticales
- Socle en béton dosé à 300 Kg, de 10 cm ht du sol fini pour pose d'une plinthe.
- Parement supérieur frotté fin pour recevoir une peinture.
- Application d'un mastic monocomposant à base d'élastomères silicones, contenant un agent fongicide permettant l'application sans primaire sur l'émail et la faïence entre la canalisation et le carrelage. Aussitôt après la mise en place du mastic, lissage de la surface et nettoyage des ouvrages adjacents..

6.1 1 Socles de 0,30x0,15m - En Quantité non définie (QND)
 - Ces quantités seront réajustées suivant le nombre réellement exécuté.

- ▣ **Localisation :**
 - . :
- Quantité non définie: 6u**
- RDC Ensemble QND

6.1 2 Socles de 0,50x0,15m - QND
 Cette quantité sera réajustée suivant le nombre réellement exécuté.

- ▣ **Localisation :**
 - . :
- Quantité non définie: 3u**
Cette quantité sera réajustée suivant le nombre réellement exécuté.